



**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
SESSION 2021**

**EPREUVE ECRITE :**

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

**Durée : 1h30  
Coefficient : 2**

**CONSIGNES A LIRE AVANT LE COMMENCEMENT DE L'EPREUVE**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni signature ou paraphe, ni votre numéro de convocation.
- **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne,) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- Il vous est demandé de répondre sur la copie à l'aide d'un **stylo à encre bleue ou noire**. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie. Vous devrez rabattre la partie noircie et la coller en humectant les bords.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Le sujet comprend 15 pages, celle-ci comprise.**

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

A l'aide des documents, vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.  
Il sera tenu compte de l'orthographe, de la syntaxe, de l'écriture (calligraphie) et de la présentation dans le barème de notation.

### **DOCUMENTS :**

**Document n°1 :** Près des trois quarts des agents publics ont bien vécu la crise sanitaire - *Localtis du 30 juin 2020* - (1 page)

**Document n°2 :** Circulaire du 29 octobre 2020 – *Ministère de la transformation et de la fonction publiques* - (3 pages)

**Document n°3 :** Note d'information du 16 octobre 2020 – *Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales* - (2 pages)

**Document n°4 :** Covid-19 la crise sanitaire a fait basculer un million de Françaises et de Français dans la pauvreté - *Le Monde du 6 octobre 2020* - (4 pages)

**Document n°5 :** Le 12 du mois j'ai ma paye, le 15, j'ai plus rien... - *le Monde du 6 octobre 2020* - (3 pages)

Reproductions effectuées avec l'autorisation du CFC (20 rue des Grands Augustins – 75006 PARIS). Les documents reproduits sont des œuvres protégées et ne peuvent à nouveau être reproduits sans l'autorisation préalable du CFC

### **QUESTION N°1 : (6 points) - Document 1**

- a) Etablissez un tableau faisant apparaître pour les fonctionnaires dans leur ensemble **ET** pour les fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les pourcentages d'agents publics concernés par chacun des items ci-dessous :
- Les fonctionnaires ayant mal vécu la crise sanitaire ;
  - Les fonctionnaires ayant bien vécu la crise sanitaire ;
  - Les fonctionnaires ayant été en télétravail durant la crise sanitaire ;
  - Les fonctionnaires ayant trouvé que l'expérience du télétravail avait été facile à mettre en œuvre ;
  - Les fonctionnaires ayant eu le sentiment d'avoir été en première ligne.
- b) Pourquoi certains agents ont-ils plus ou moins bien vécu cette crise sanitaire ?

### **QUESTION N°2 : (4 points) - Documents 2 et 3**

- a) Quel a été le rôle des chefs de service en matière de télétravail ?  
b) Quelles sont les modalités à instaurer quand le télétravail est impossible ?

### **QUESTION N° 3 : (4 points) – Documents 4 et 5**

Pourquoi peut-on parler de « tsunami social » ?

### **QUESTION N° 4 : (5 points) – Documents 4 et 5**

Comment les pouvoirs publics et les associations aident-ils les nouveaux pauvres ?

### **QUESTION N° 5 : (1 point) – Document 4**

A l'aide des chiffres fournis dans la phrase ci-dessous, vous indiquerez en pourcentage l'augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire entre 2019 et 2020. Vous détaillerez votre calcul.

« Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, avançait, le 8 septembre, le chiffre de 8 millions de personnes ayant besoin de cette aide, alors qu'elles n'étaient que 5,5 millions en 2019 ».

## Près des trois quarts des agents publics ont bien vécu la crise sanitaire

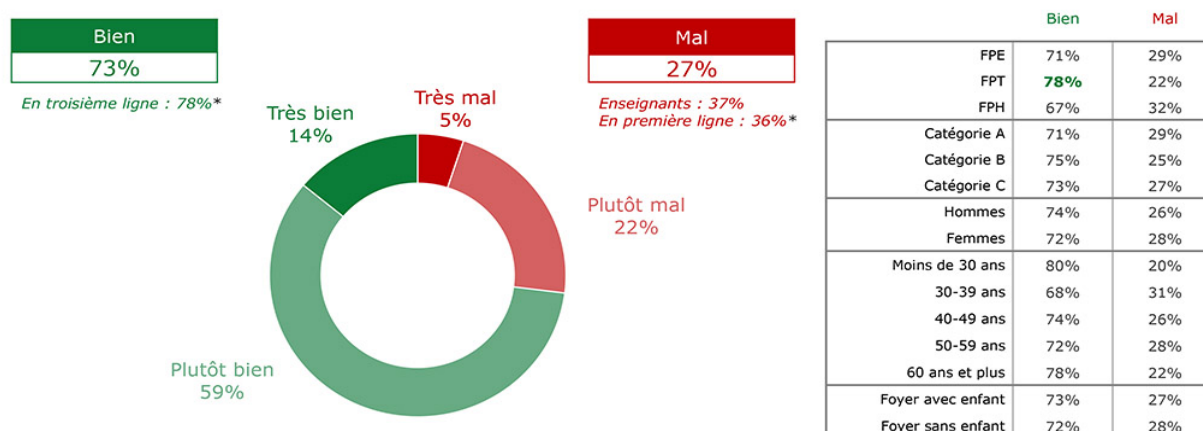
Publié le 30 juin 2020, par T.B. / Projets publics pour Localtis Fonction publique

Près des trois quarts des agents publics ont bien vécu la crise sanitaire (73 %) et se sont sentis utiles (72 %) durant cette période, mais seulement deux sur cinq (41 %) pensent que le "fonctionnement de la fonction publique" va s'améliorer après cette période. C'est ce qui ressort d'un sondage BVA-Casden auprès d'un millier de fonctionnaires.

### Une crise plutôt bien vécue par les fonctionnaires dans l'ensemble, moins facilement par les personnes les plus exposées

**Globalement, en tant qu'agent de la Fonction publique, diriez-vous que vous avez bien ou mal vécu la situation pendant la crise sanitaire ?**

Base : à tous (1000)



\*Cf. question « En tant qu'agent de la Fonction publique, avez-vous le sentiment d'avoir été dans la lutte contre le coronavirus... » ci-dessus

casden  
la banque coopérative  
de la Fonction publique

BVA

Durant la période de confinement, plus des trois quarts des fonctionnaires ont continué à travailler, dont une majorité en télétravail (42 %), indique cette enquête (voir ci-dessous) menée par internet du 14 au 18 mai auprès d'un échantillon représentatif des fonctionnaires. Parmi les agents territoriaux, la proportion des agents ayant travaillé à distance est un peu plus faible (39 %), les autres agents se répartissant entre la présence sur le lieu de travail (29 %) et l'arrêt de travail (autorisation spéciale d'absence, arrêt pour garde d'enfant, congé maladie, etc.) pour 30 %.

Parmi les fonctionnaires ayant télétravaillé pendant la crise, 64 % ont trouvé que cette expérience a été plutôt facile à mettre en œuvre. Mais cette moyenne cache une certaine diversité parmi les répondants : ce sentiment est partagé par les trois quarts des agents des catégories B (74 %) et C (75 %) concernés, contre seulement 55 % par les cadres. On notera aussi que la fonction publique territoriale, composée aux trois quarts d'agents de catégorie C, se singularise par un taux élevé de réponses positives à la question (75 %). Dans les collectivités, une proportion quasi identique de fonctionnaires (73 %) jugent que cette expérience de télétravail a été enrichissante.

Un peu plus du quart (26 %) des fonctionnaires ont le sentiment d'avoir été "en première ligne" dans la lutte contre le coronavirus. Là encore, il s'agit bien sûr d'une moyenne : sans surprise, ce taux grimpe à 56% chez les agents des hôpitaux et retombe à 22% chez les agents territoriaux et 19% chez ceux de l'État. Parmi les fonctionnaires qui ont continué à se rendre sur leur lieu de travail, les conditions n'ont pas été toujours optimales : 66% répondent qu'ils ont manqué au moins une fois de protection (masques, visières, etc.).

65% des fonctionnaires jugent que les conditions de travail dans leur ensemble ne vont pas s'améliorer après la crise. Mais, s'exprimant sur leur avenir, 55% d'entre eux pensent que leur image va être meilleure auprès des Français.

**Circulaire du 29 octobre 2020**

**relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire**

**NOR : TFPF2029593C**

**La ministre de la transformation et de la fonction publiques**

**à**

**Mesdames et Messieurs les ministres,**

**La France, comme la plupart des pays européens, fait face à une aggravation très importante des cas de contamination, en dépit des mesures de restriction importantes prises au cours des dernières semaines. Cette aggravation soudaine et importante fait craindre une saturation à court terme des services de réanimation si aucune mesure complémentaire n'est prise.**

**La fonction publique doit prendre toute sa part dans le combat collectif contre le virus. Dans le même temps, le bon fonctionnement des services publics doit être pleinement assuré pour garantir la continuité de la vie de la Nation.**

**Vous** devez veiller à organiser le fonctionnement de vos services afin qu'ils soient en capacité de continuer à remplir leurs missions au service des Français en mettant en œuvre les mesures suivantes.

**1. Le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent**

Comme je l'ai indiqué dans ma circulaire du 7 octobre 2020, le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection au virus en limitant **l'affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux** et espaces partagés.

A compter de vendredi 30 octobre, les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine.

Pour les agents **dont les fonctions ne peuvent être qu'accessoirement** exercées à distance, l'organisation du service doit permettre de réduire **au maximum le temps de présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail.**

Il revient en conséquence aux chefs de service de définir des organisations de travail tenant pleinement compte de ces mesures tout en veillant à la continuité des activités et des missions de service public.

Dans ce contexte, il est essentiel qu'ils prêtent une attention particulière aux conditions matérielles d'exercice et à l'accompagnement des agents placés en situation de télétravail. Ils doivent veiller au maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement. Un « kit » sur les bonnes pratiques en matière de télétravail est mis à leur disposition pour les accompagner dans cette démarche.

## **2. Les conditions de fonctionnement des administrations doivent être aménagées pour protéger la santé des agents et des usagers**

Les conditions de travail doivent être aménagées pour les agents amenés à travailler totalement ou partiellement en présentiel, en particulier lorsque les nécessités de service l'exigent, afin de protéger leur santé et celle des usagers.

Afin de réduire les interactions sociales et la présence dans les transports, les chefs de service doivent adapter l'organisation du travail en prévoyant notamment l'aménagement des horaires de travail et d'ouverture. Dans les services ouverts au public, un système de prise de rendez-vous doit être organisé dans toute la mesure du possible. Les espaces de travail et d'accueil doivent être aménagés pour permettre l'accueil du public dans le strict respect des règles sanitaires.

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de fournir aux agents des masques de protection et de vous assurer du respect des règles sanitaires.

Les agents placés sous votre autorité ont vocation à poursuivre leur activité en télétravail ou en présentiel.

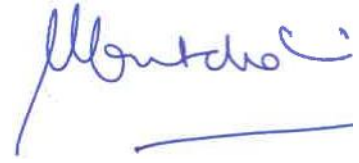
Les seules exceptions concernent les agents qui peuvent être placés en autorisation spéciale d'absence pour l'un des cas suivants, lorsque le télétravail n'est pas possible :

- les personnes identifiées comme cas contact à risque ;
- les personnes considérées comme vulnérables;
- le parent devant assurer la garde de son enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture de leur crèche, école ou collège, ou encore lorsque son enfant est identifié comme cas contact à risque

J'appelle votre attention sur la nécessité d'entretenir un dialogue social nourri avec les organisations syndicales au moyen de conférences téléphoniques ou audiovisuelles. Je vous invite notamment à réunir les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les meilleurs délais.

J'insiste enfin sur l'importance qui s'attache, particulièrement dans cette période de crise sanitaire, à ce que vos services répondent le plus précisément à l'enquête hebdomadaire « COVID-19 » pilotée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, conformément à ce que prévoit la circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020.

J'ai pleinement confiance dans la capacité de tous les agents à affronter cette nouvelle épreuve comme ils ont su faire face dès le début de l'épidémie aux défis qu'elle impose à nos services publics. Je vous saurai gré de bien vouloir assurer largement la diffusion au sein de vos services de ces mesures, qui s'appliquent jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amélie de Montchalin'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Amélie de MONTCHALIN



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des  
collectivités locales**

**Sous direction des élus locaux et de la  
fonction publique territoriale**  
Bureau de l'emploi territorial et de la protection  
sociale  
Réf. :

Paris, le 16 OCT. 2020

Le directeur général des collectivités locales

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région  
et de département

**NOTE D'INFORMATION**

**relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique territoriale dans le cadre  
de la crise sanitaire**

Dans le contexte de circulation du virus « SARS-COV-2 » (covid-19), les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont d'ores et déjà été invités, début septembre, à développer le recours au télétravail et à définir de nouvelles modalités d'organisation du travail tout en garantissant la continuité des services publics locaux.

L'évolution préoccupante de l'épidémie, notamment dans les grandes métropoles et certains territoires, impose à l'ensemble des employeurs publics une vigilance accrue afin de contribuer à la limitation de la circulation de la covid-19 et de garantir la protection de la santé des agents comme des usagers des services publics. Le recours au télétravail doit désormais constituer une priorité sur l'ensemble du territoire national.

A ce titre, les employeurs territoriaux sont fortement incités à recourir, dès que cela est possible, au télétravail dans les conditions de droit commun prévues par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

En particulier, dans les zones soumises à couvre-feu, à l'instar du dispositif retenu dans la fonction publique de l'Etat, il est vivement recommandé de définir des organisations de travail qui intègrent deux à trois jours de télétravail par semaine pour les agents territoriaux dont les missions peuvent être exercées à distance, et chaque fois que cela peut-être concilié avec les nécessités de service.

Ainsi que le rappelle la circulaire du 7 octobre 2020 relative au renforcement du télétravail dans la fonction publique de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire, ce mode d'organisation du travail contribue à la rupture des chaînes de contamination au sein des collectifs de travail en limitant l'affluence dans les transports en commun et en réduisant les interactions sociales.

Lorsque la nature des missions de service public exercées par certains agents territoriaux ne permet pas le recours au télétravail, une attention particulière devra être portée sur la définition, *a minima*, de modalités d'organisation du travail adaptées aux nécessités de service dont l'appréciation relève du chef de service, comme l'aménagement des horaires, la présence par alternance des agents au bureau ou encore le recours à des moyens techniques adaptés de type visioconférence.

Ces aménagements et modalités gagneront à faire l'objet d'un dialogue social régulier avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, une foire aux questions, régulièrement mise à jour, relative à la prise en compte dans la fonction publique territoriale, de l'évolution de l'épidémie de covid-19 (modalités de gestion applicables au personnels) est accessible sur le site de la DGCL.

Afin de leur permettre d'assurer le respect de ces recommandations dans les meilleures conditions, vous voudrez bien procéder à la diffusion la plus large de la présente note aux collectivités territoriales de votre département et à leurs établissements publics.



**Stanislas BOURRON**



# **Covid-19 : la crise sanitaire a fait basculer un million de Françaises et de Français dans la pauvreté**

Ils sont étudiants, intérimaires, artisans. Selon les associations caritatives, une nouvelle population a basculé dans la précarité depuis le début de la pandémie.

Etudiants, intérimaires, chômeurs, mais aussi autoentrepreneurs et artisans. Selon les associations caritatives, la crise sanitaire a fait basculer dans la pauvreté un million de Français, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté monétaire – à 1 063 euros par mois et par unité de consommation, il concernait 14,8 % des ménages en 2018, selon l'Insee.

Dix représentants d'associations (Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde, Secours catholique, ATD Quart Monde, Emmaüs...) ont été reçus pour la première fois, vendredi 2 octobre, par Jean Castex, pour demander une hausse des principaux minima sociaux, ainsi que l'ouverture du RSA dès 18 ans. « *Nous avons eu une écoute attentive de la part du premier ministre, qui est sensible au sujet de la précarité. Mais nous restons déçus, impatients, faute de réponses immédiates*, a résumé Christophe Devys, président du collectif Alerte. *Nous avons repris rendez-vous pour le 17 octobre.* » Cette date symbolique, celle de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, verra, espère-t-il, l'annonce de nouvelles mesures.

« *Ce chiffre d'un million supplémentaire de pauvres est malheureusement une estimation basse, compte tenu des 800 000 pertes d'emploi attendues fin 2020* », redoute Florent Guéguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). La Banque de France confirme en anticipant un taux de chômage au-dessus des 10 % en 2020, puis de 11 % dès le premier semestre 2021. Partout en France, les indicateurs virent au rouge.

- **Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire bondit d'environ 30 %**

L'un des signes les plus spectaculaires de cette crise est l'explosion de l'aide alimentaire : la Fédération française des banques alimentaires, qui approvisionne 5 400 structures, a augmenté ses distributions de 25 %, « *et la demande ne faiblit pas, en août, en septembre, à tel point que nous avons dû piocher dans nos stocks de longue durée* », confie Laurence Champier, sa directrice générale. Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, avançait, le 8 septembre, le chiffre de 8 millions de personnes ayant besoin de cette aide, alors qu'elles n'étaient que 5,5 millions en 2019.

A Lyon, sous les capuches dégoulinantes de pluie, ce 1<sup>er</sup> octobre, les nouveaux visages de la pauvreté s'alignent dans la file d'attente des Restos du cœur du centre Henry-Vallée. Renata, 34 ans, prend des provisions pour la semaine. Œufs, lait, riz, pâtes... « *juste ce qu'il me faut, je peux encore acheter le complément* », s'excuse l'étudiante en master de droit social, venue en France pour valider son diplôme brésilien et qui travaille, le soir, comme assistante de vie. Mais

sans aide sociale ni bourse, une fois le loyer et les charges payés, ses revenus ne suffisent pas pour assurer son alimentation. C'est aussi le cas de Juan, 46 ans, qui vient chaque semaine, depuis six mois, s'approvisionner en légumes et conserves : « *J'ai été licencié sans aucun droit, j'attends une décision du tribunal* », explique ce père de deux enfants.

Installé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, ce Resto du cœur a, en septembre, aidé 428 familles, contre 330 en mars. Dans le même temps, la fréquentation individuelle est passée de 391 à 1 106 personnes. Les courbes ascendantes sont affichées sur un mur, près de la remise, tel un indicateur de la paupérisation. « *Depuis le confinement, nous voyons de plus en plus de jeunes et d'étudiants qui ne faisaient pas partie de nos bénéficiaires auparavant, des apprentis qui n'ont pas trouvé de stage* », confirme Josiane Chevauchet, 77 ans, bénévole au centre de distribution des Restos du cœur, à Perrache (2<sup>e</sup> arrondissement).

De son côté, le Secours populaire a, depuis mars, enregistré une hausse de 45 % des demandes d'aide alimentaire dans le département du Rhône, la même qu'au niveau national. « *Nous voyons des publics nouveaux, des autoentrepreneurs, des artisans*, observe Sébastien Thollot, responsable départemental. *Des événements inattendus, des frais d'obsèques, par exemple, les font basculer dans la précarité.* »

La banque alimentaire des Bouches-du-Rhône, qui distribuait 50 tonnes de nourriture chaque semaine avant le confinement, a doublé son flux, soit l'équivalent de 200 000 repas fournis. Dans les quartiers nord de Marseille, le McDonald's de Sainte-Marthe est devenu une plateforme de distribution essentielle. « *Une machine de guerre qui, par semaine, distribue 700 colis alimentaires et en livre près de 170 chez ceux qui ne peuvent pas se déplacer*, explique Kamel Guemari, leader syndical et figure de ce restaurant occupé depuis plusieurs mois par ses employés. *Entre nous, on l'appelle le Ubersolidaire* », déclare-t-il en souriant, avant de redevenir sérieux : « *Dans les files d'attente, je vois des gens que je connais, qui avaient un job, une situation stable et qui, aujourd'hui, sont obligés de venir ici.* »

- **10 % de demandeurs du revenu de solidarité active en plus**

Autre signe de paupérisation, les départements voient arriver de nouveaux demandeurs du revenu de solidarité active (RSA), en moyenne + 10 % sur l'ensemble du pays. Tous les types de territoires sont touchés, ruraux ou urbains, des grandes ou des petites villes... D'après l'Assemblée des départements de France (ADF), sur un échantillon de quinze départements, les dépenses consacrées au RSA ont bondi de 9,2 % en août par rapport à la même période en 2019.

En Seine-Saint-Denis, par exemple, le nombre d'allocataires a augmenté de 4,7 % entre juin 2019 et juin 2020, la hausse la plus forte observée depuis 2014. A ce rythme, ils devraient être 90 000 fin 2020, contre 85 000 en mars, et représenter un surcoût qui met les finances du département en tension. Le territoire consacre déjà 532 millions d'euros à cette prestation sociale, dont 207 millions à sa charge car non compensés par l'Etat.

Dans le Loir-et-Cher, la hausse est plus forte encore : + 14 % d'allocataires entre août 2019 et août 2020, soit 7 217 contre 6 318, et une rallonge de 4 millions d'euros à la charge du conseil départemental. Dans le département voisin du Cher, la hausse atteint 7,5 %, et les nouveaux allocataires sont souvent de jeunes couples qui n'ont pas vu leur contrat à durée déterminée ou leur mission d'intérim renouvelés.

Dans les Bouches-du-Rhône, le nombre d'allocataires du RSA a fait un bond de 11 % depuis janvier, à désormais 78 713, pour la plupart marseillais. En Haute-Garonne, l'évolution atteint + 6,7 %. La métropole de Lyon reçoit, chaque mois, 2 500 nouvelles demandes, contre 2 000 par mois courant 2019, entraînant une hausse de leur nombre de 10 % depuis janvier. Elle est plus forte encore dans le Maine-et-Loire, de 11 % depuis le début de la crise sanitaire.

Le département du Val-de-Marne est également durement touché par le chômage, avec, en particulier, l'arrêt des activités de l'aéroport d'Orly, ses commerces, sa sécurité, et le ralentissement du marché de Rungis où les achats par les restaurateurs s'effondrent. « *Nous comptons 10 % de chômeurs de plus et une demande grandissante de RSA, avec 5 000 nouveaux dossiers entre février et juin, un flux qui ne se tarit pas en septembre*, détaille Christophe Blesbois, directeur de l'action sociale du département. *C'est simple, en fin d'année nous aurons dépensé 20 millions d'euros de plus qu'en 2019, alors que les recettes, par exemple les droits de mutation des transactions immobilières, diminuent. Cet effet de ciseau entre recettes et dépenses nous inquiète pour 2021.* »

En Ille-et-Vilaine, les services sociaux ont reçu 1 200 demandes de RSA au deuxième trimestre, une hausse « *brutale* » et « *inédite* » de la précarité (19 000 bénéficiaires au 1<sup>er</sup> juillet), selon Jean-Luc Chenut, président (PS) du conseil départemental, et qui coûtera au moins 10 millions d'euros. « *Notre seule variable d'ajustement pour assumer cette charge ? L'épargne. Si la situation se poursuit en 2021, nous n'aurons plus de capacité d'investissement* », avertit l' élu, qui appelle l'Etat à participer au financement des nouvelles demandes de RSA.

Entre février et septembre, le département du Nord est passé de 100 000 à 107 000 allocataires. Cette forte augmentation est-elle liée à l'arrêt, durant le confinement, des contrôles auprès des bénéficiaires que le département avait intensifiés ces trois dernières années, se félicitant d'ailleurs d'avoir ainsi économisé 12 millions d'euros entre 2017 et 2020 ?

Les associations de lutte contre la pauvreté réclament depuis longtemps la création d'un revenu minimal garanti accordé dès l'âge de 18 ans, contre 25 ans aujourd'hui. La crise sociale et sanitaire donne un écho renforcé à cette revendication. « *Autant le gouvernement a, dans la crise, été réactif sur les aides d'urgence, alimentaires et d'hébergement, et attentif aux demandes des associations, autant il semble réfractaire à l'idée même de, par exemple, revaloriser le RSA et l'ouvrir aux jeunes* », observe Florent Guéguen.

« *Il faut faire confiance aux jeunes, cesser de demander des contreparties à la moindre aide, comme attester d'une recherche active d'emploi*, plaide Véronique Fayet, présidente du Secours catholique. *C'est une maltraitance institutionnelle qui sanctionne et insécurise en coupant les vivres.* »

- **Les impayés de loyers touchent surtout le secteur HLM**

La pandémie et le confinement ont provoqué un pic d'impayés de loyers qui s'est atténué après le 11 mai et a principalement touché le parc social à qui il manque, en septembre, 100 millions d'euros de loyers (sur plus de 20 milliards d'euros). Ainsi, l'office HLM Seine-Saint-Denis Habitat a constaté 18 % d'impayés en avril, mais ils sont redescendus à 11,8 % en septembre – leur niveau habituel – soit 2 500 ménages ayant une dette moyenne de 500 euros. Le département a débloqué une aide exceptionnelle, grâce à son fonds de solidarité logement, qui aura donc, au 31 octobre, bénéficié à quelque 1 000 ménages à hauteur de 480 euros chacun.

Le bailleur social de la capitale, Paris Habitat (125 000 logements), a, lui, enregistré, durant le confinement, un taux d'impayés de 7,6 %, un peu supérieur à l'ordinaire. *« Nous avons entre 5 000 et 6 000 locataires primo-débiteurs qui ne connaissent pas tous les mécanismes de prévention et d'étalement des dettes, explique Stéphane Dauphin, son directeur. Les services publics qui pourraient leur venir en aide ne sont accessibles que sur rendez-vous et les dossiers traînent en longueur pour obtenir le RSA, renouveler son titre de séjour, toucher une indemnité ou sa retraite... Ces obstacles fragilisent les ressources de nos locataires. »* Ainsi, sur une recette annuelle de loyers de 620 millions d'euros, il manque 47 millions d'euros à Paris Habitat.

Le conseil départemental de Maine-et-Loire a, lui aussi, dû abonder son fonds de solidarité logement de 500 000 euros, en plus des 3 millions d'euros prévus, et relever l'aide maximale accordée à chaque ménage de 988 euros à 1 739 euros.

Le parc locatif privé, lui, est un peu l'angle mort des politiques sociales. *« Nous avons beaucoup de mal à communiquer avec les locataires et les bailleurs, qui sont loin des institutions, remarque Christophe Blesbois, du département du Val-de-Marne, mais nous n'en sommes pas moins inquiets puisque nous recevons de plus en plus de demandes d'aide financière de la part des locataires. Leur nombre est passé de 2 000 par mois, en février, à 3 600 en juillet, avant de retomber à 3 300 en septembre. Le risque, c'est que ces locataires nous sollicitent trop tard, juste avant l'expulsion. »*

*Le Monde 6 octobre 2020*

## **« Le 12 du mois j'ai ma paye, le 15, j'ai plus rien » : retraités, autoentrepreneurs ou étudiants, la nouvelle précarité de la crise sanitaire**

Les associations voient arriver de nouvelles personnes, touchées par la perte d'une activité, où avec une pension de retraite trop faible.

Intérimaires, autoentrepreneurs, travailleurs au noir, étudiants, seniors, retraités... Un tout nouveau public peu familiarisé avec le système des aides sociales risque, à cause de la crise sanitaire, de basculer de la précarité vers la pauvreté.

Après huit mois chez PSA en 2019, Harris (son prénom a été modifié à sa demande), 31 ans, avait enchaîné au début de l'année par une mission chez Renault à Flins (Yvelines). Elle s'est arrêtée « *brutalement* » pendant le confinement et, après quatre mois de chômage, il a fini par retrouver des missions ponctuelles dans la manutention. « *Je prends tout, parce que je suis en galère. J'ai même fait des missions d'un jour. Actuellement, quand tu as une mission d'un mois, c'est énorme. On n'a aucune visibilité, ce n'est pas stable* », souligne-t-il.

Son épouse, aide médico-psychologique, ne travaille pas non plus à plein-temps. Ils ont trois enfants, le dernier n'a que 13 mois. « *Même en travaillant tout le mois, je ne touche que 1 300 euros. Avec le loyer de 900 euros à payer, on s'en sort pas. Le 12 du mois j'ai ma paye, le 15, j'ai plus rien sur mon compte !* » Chaque mois, le couple paie des arriérés de factures d'électricité. Et il s'inquiète de l'arrivée de l'hiver : son chauffage est électrique. « *Y'a des gens qui souffrent, il faut l'écrire ça, y'a des gens qui souffrent en silence aujourd'hui en France.* »

### **« Il nous faut du temps pour rebondir »**

La perte d'emploi est, en effet, le premier facteur de paupérisation. Dans sa dernière publication, jeudi 1<sup>er</sup> octobre, la direction des études et des statistiques du ministère du travail (Dares) dénombre 65 000 ruptures de contrats de travail annoncées par les entreprises depuis le début du mois de mars, soit trois fois plus qu'en 2019, sur la même période (19 241).

S'y ajoutent les 151 000 emplois détruits dans l'Intérim, en un an, selon Prism'emploi, fédération des professionnels de l'intérim. Des missions qui s'arrêtent du jour au lendemain, des CDD non renouvelés, des embauches reportées nourrissent le flux de ces nouveaux publics vers les guichets des services sociaux.

Mais la crise économique fragilise aussi nombre de petits entrepreneurs, aujourd'hui au bord de la faillite. Laura (prénom d'emprunt) est ce qu'on appelle une « indépendante ». En 2017, elle a réalisé son rêve : ouvrir sous le statut d'autoentrepreneur son cabinet de praticienne en hypnose, à Lille. « *C'est mon bébé cette entreprise, j'adore ce que je fais, s'enthousiasme-t-elle. Et ça a tout de suite très bien marché !* » En 2019, elle réalise 27 000 euros de chiffre d'affaires. « *Là, mon chiffre... Je ris, mais j'en pleure en réalité. C'est dramatique, je suis à 3 000 euros sur les six derniers mois, et il faut encore déduire l'Urssaf.* »

Ses conférences et séances collectives, qui lui permettaient de renouveler sa clientèle, ont pris fin du jour au lendemain. Elle a pu bénéficier pendant trois mois du fonds de solidarité mis en place par l'Etat, une aide de 1 500 euros mensuels : « *Sur le coup je me suis dit : on a de la chance d'être en France, d'être aidé, mais depuis l'été, c'est la cata...* »

Pour payer le loyer de son appartement et celui de son cabinet, elle fait ponctuellement des surveillances d'examens, et sa mère lui a prêté de l'argent. « *Comment je vais faire ? Je me pose la question tous les jours, ça impacte toute ma vie, mon sommeil... On espère toutes les semaines que le gouvernement débloque des aides, mais rien, y'a rien pour nous. Je n'aime pas quémander mais il nous faut du temps pour rebondir. Je suis au-dessous du seuil de pauvreté. Je voudrais pouvoir discuter avec quelqu'un du gouvernement, lui demander : vous vivez avec 300 euros par mois, vous ?* »

## « Les retraités éprouvent beaucoup de honte »

Les petits boulots et l'économie informelle ont disparu avec le confinement. A Blois, le groupe de jeunes mères africaines qui attend, ce 2 octobre, depuis une heure, la distribution de colis alimentaires organisée par le Secours populaire ne fait pas partie des habitués. « *On ne les voit jamais en cette période, explique Danièle Royer, la directrice du centre. Elles bossent plutôt dans un atelier de confection de fleurs artificielles, en banlieue parisienne, pendant que d'autres femmes gardent leurs enfants. Mais cette année, l'atelier ne les a pas reprises.* »

D'autres personnes, qui combinaient jusque-là revenus informels et aides sociales, patientent. Sylvie (le prénom a été modifié à sa demande), maman de cinq enfants, fait, avec son mari, le ménage dans les locaux de diverses entreprises, pour compléter leur RSA. « *Des patrons ont réduit leurs heures à cause de la crise et préfèrent nettoyer en interne. Du coup, on gagne moins, mais comme on dépense 400 euros de fioul tous les deux mois, je préfère faire la queue pour de la nourriture que de voir mes gosses grelotter* », explique Sylvie.

Jeunes et retraités ne sont pas épargnés. Dans la cuisine d'un ancien garage automobile de Saint-Brieuc où l'association du Secours populaire des Côtes-d'Armor assure quotidiennement la distribution alimentaire, son secrétaire général, Juan Pomarès, épluche les bilans d'activité : 8 500 « accueillis » en 2018 dans le département, 10 500 en 2019 et certainement 13 000 d'ici à fin 2020.

Mais, depuis mars, les bénévoles notent la présence accrue de seniors. Dans ce département rural, où les revenus sont les plus bas de Bretagne, la pension de nombre de retraités ne leur suffit plus. « *Ils éprouvent beaucoup de honte à franchir la porte d'une association caritative. Ils répètent : "Jamais je n'aurais pensé devoir venir ici après avoir travaillé toute ma vie"* », confie Guénaëlle, bénéficiaire de 51 ans et bénévole assidue.

« *Beaucoup ont repoussé leur venue ici en rognant sur les loisirs puis en sautant un repas par jour. Mais à un moment, il faut bien manger...* », constate Régis Dumas, salarié de la structure briochine qui se prépare déjà à l'accueil de nouveaux seniors lorsque la production de leurs potager et poulailler ne leur permettra plus de subsister.

## « Tsunami social »

A Toulouse et en Haute-Garonne s'abat un « *tsunami social* », selon les termes du président (PS) du conseil départemental, Georges Méric. Une nouvelle tranche de population subit les effets de la crise, les moins de 25 ans, qui ne peuvent pas bénéficier du revenu de solidarité active.

Au Secours populaire, les demandes d'aides financières ont augmenté de moitié depuis le printemps. « *Ce sont surtout des étudiants qui ont perdu leurs petits boulots dans la restauration ou l'animation, et ne peuvent plus payer leurs factures* », constate Houria Tareb, secrétaire générale départementale de l'association. Une permanence spéciale avait été mise en place dès 2017 pour ces publics, et 30 000 euros, soit un tiers du budget annuel, ont déjà été débloqués, depuis avril, pour les aider à payer des loyers ou l'électricité.

Le Monde 6 octobre 2020



**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

**SESSION 2021**

**INDICATIONS DE CORRECTION**

**QUESTION N°1 : (6 points)**

- a) Etablissez un tableau faisant apparaître pour les fonctionnaires dans leur ensemble **ET** pour les fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les pourcentages d'agents publics concernés par chacun des items ci-dessous :
- Les fonctionnaires ayant mal vécu la crise sanitaire ;
  - Les fonctionnaires ayant bien vécu la crise sanitaire ;
  - Les fonctionnaires ayant été en télétravail durant la crise sanitaire ;
  - Les fonctionnaires ayant trouvé que l'expérience du télétravail avait été facile à mettre en œuvre ;
  - Les fonctionnaires ayant eu le sentiment d'avoir été en première ligne.

	<b>Fonctionnaires dans leur ensemble</b>	<b>Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale</b>
<b>Ont bien vécu la crise sanitaire</b>	<b>73%</b>	<b>78%</b>
<b>Ont mal vécu la crise sanitaire</b>	<b>27%</b>	<b>22%</b>
<b>Ont été en télétravail</b>	<b>42%</b>	<b>39%</b>
<b>Ont trouvé que l'expérience du télétravail a été facile à mettre en oeuvre</b>	<b>64%</b>	<b>75%</b>
<b>Ont eu le sentiment d'avoir été en première ligne</b>	<b>26%</b>	<b>22%</b>

- b) Pourquoi certains agents ont-ils plus ou moins bien vécu cette crise sanitaire ?  
Ce sont les agents ayant été les plus exposés qui affirment avoir moins bien vécu cette crise sanitaire. Certains agents affirment avoir manqué au moins une fois de protection pour affronter la crise, comme des masques par exemple ou bien des visières. Ils sont 66% à avoir fait cette réponse.

**QUESTION N°2 : (4 points)**

- a) Quel a été le rôle des chefs de service en matière de télétravail ?

Ce rôle est bien expliqué dans le document 2 en termes de :

- définition des organisations de travail ;
- conditions matérielles d'exercice ;
- accompagnement des agents ;
- prévention des risques d'isolement.

- b) Quelles sont les modalités à instaurer quand le télétravail est impossible ?

Le document 3 permet de répondre à cette question en mettant en valeur :

- l'aménagement des horaires ;
- la présence par alternance des agents de bureau ;
- le recours à des moyens techniques adaptés comme la visioconférence.

Le rappel de la nécessité d'un dialogue social régulier avec les organisations syndicales sera le bienvenu.



### **QUESTION N° 3 : (4 points)**

Pourquoi peut-on parler de « tsunami social » ?

Même si l'expression se trouve dans le document 5, les candidats pourront utilement utiliser également le document 4 pour justifier l'emploi de cette métaphore.

Il s'agira pour eux d'indiquer les différentes catégories sociales touchées, de fournir des statistiques, des exemples, etc.

Il leur faudra de plus, bien expliquer que la montée du nombre de personnes ayant basculé dans la pauvreté est semblable à un tsunami par son ampleur et sa violence.

### **QUESTION N° 4 : (5 points)**

Comment les pouvoirs publics et les associations aident-ils les nouveaux pauvres ?

Le rôle des pouvoirs publics s'exerce de trois manières essentiellement :

-le fonds de solidarité mis en place par l'Etat.

-Le RSA qui dépend des départements : En Seine-Saint-Denis, par exemple, le nombre d'allocataires a augmenté de 4,7 % entre juin 2019 et juin 2020, la hausse la plus forte observée depuis 2014.

-L'aide au logement : certains départements, tel le Maine-et-Loire ont dû abonder leur fonds de solidarité logement. Pour le Maine-et-Loire, l'aide a été augmentée de 500 000 euros.

Les associations aident également de trois manières :

-Fondation Abbé Pierre, Médecins du monde, Secours catholique, ATD Quart Monde, Emmaüs, autant d'associations caritatives qui tentent d'obtenir des pouvoirs publics des aides supplémentaires comme la hausse des minima sociaux ou l'ouverture du RSA dès 18 ans. Elles réclament de plus la création d'un revenu minimal garanti accordé dès l'âge de 18 ans, contre 25 ans aujourd'hui

-distribution de produits de première nécessité, notamment dans le domaine de l'alimentation. Par exemple la Fédération française des banques alimentaires, qui approvisionne 5 400 structures, a augmenté ses distributions de 25 %, . Œufs, lait, riz, pâtes

La banque alimentaire des Bouches-du-Rhône, qui distribuait 50 tonnes de nourriture chaque semaine avant le confinement, a doublé son flux, soit l'équivalent de 200 000 repas fournis.

-enfin les aides sont également financières pour aider étudiants et autres personnes en difficulté à payer leur loyer ou leur électricité.

### **QUESTION N° 5 : (1 point)**

A l'aide des chiffres fournis dans la phrase ci-dessous, vous indiquerez en pourcentage l'augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire entre 2019 et 2020. Vous détaillerez votre calcul.

*Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, avançait, le 8 septembre, le chiffre de 8 millions de personnes ayant besoin de cette aide, alors qu'elles n'étaient que 5,5 millions en 2019.*

La réponse étant 45,45%, on acceptera également les réponses suivantes :

45% / 45,50% /46%